

Conditions de participation et règlement :

TRAIL

- 1) la participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs; renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.
- 2) Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.
- 3) Droit à l'image : Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de leur participation à la course. Cette autorisation vaut pour tous supports promotionnels ou publicitaires.
- 4) Joindre impérativement au bulletin d'inscription dûment rempli : soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, soit leur licence athlétisme compétition, soit athlétisme loisir option running, soit pass'running délivrés par la FFA ou licence FFTriathlon. En l'absence de ces documents, l'inscription ne pourra être prise en compte.
- 5) Nous recommandons aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident.
- 6) Les accompagnateurs en VTT ne sont pas autorisés.
- 7) Les ravitaillements sauvages sont interdits, les concurrents devront respecter le code de la route.
- 8) Respect de la nature.
- 9) Les concurrents ne pourront bénéficier d'aucune assistance personnelle tout au long du parcours.
- 10) Tout abandon devra être signalé aux signaleurs ou secouristes les plus proches, le dossard sera annulé par le responsable du poste.
- 11) Les concurrents se doivent secours et entraide.
- 12) Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé aux signaleurs ou secouristes.
- 13) Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être mis hors course.
- 14) Les concurrents retardataires au 42 km pourront être arrêtés au troisième ravitaillement et leur dossard annulé par l'organisateur.
- 15) Les parents ou représentants légaux sont responsables des mineurs titulaires de la licence FFA.
- 16) Joindre avec le bulletin d'inscription l'autorisation parentale ou de la personne légalement responsable pour les mineurs.
- 17) Responsabilité : Nous sommes assurés en responsabilité civile pour l'ensemble des épreuves, mais déclinons toute autres responsabilités.
- 18) Récompenses : les 3 premiers de chaque course hommes et femmes.
- 19) Bâtons interdits
- 20) Pour le trail nocturne, éclairage portatif et gilet fluo obligatoires.**
- 21) Aucun changement de dossards ne sera effectué, l'association effectuera le remboursement des dossards jusqu'au 30/03. Le dossard remboursé sera remis à la vente via notre partenaire d'inscription. Fermeture des inscriptions le 06/04.**

LA 8-5 (L'ensemble des règles du TRAIL ci-dessous s'applique à LA 8-5)

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement au moment où il se présente au départ de l'épreuve.

La 8-5 est une course visant à réunir le plus grand nombre autour du trail ou de l'ultra-trail pour un rendez-vous nature et convivial.

Elle se déroule sur un circuit d'environ 5 kilomètres, fléché et balisé. Il est dessiné à 99% sur chemins et sous-bois sur le site du champ du loup à Chantonnay.

Il s'agit d'un trail de type « endurance » qui va se courir sur une durée **8 heures et 5 minutes dont le départ est donné à 14h00 et l'arrivée à 22h05 + 1 tour** (Il faudra avoir passé la ligne d'arrivée avant 22:05 pour réaliser le dernier tour).

Les relais et le chronométrage seront réalisés sur la base de l'arrivée.

L'épreuve peut être réalisée en solo, duo ou quatuor chaque catégorie portera une couleur de chasuble différente.

L'épreuve est limitée à 150 équipes.

Chaque équipe gérant comme elle le souhaite ses boucles de course (un seul coureur sur le circuit)

Toutes les stratégies sont possibles, y compris un temps de repos !

Le classement sera établi au nombre de tours parcouru sur le temps imparti.

Les 1er de chaque formule (solo, duo, quatuor) seront récompensés. Chaque participant recevra un lot.

Un prix spécial sera remis à la première équipe franchissant la barre des 150 kilomètres.

Ravitaillement : Un point de ravitaillement sur la boucle. Solide et liquide.

RELAIS FAMILLE (L'ensemble des règles du TRAIL ci-dessous s'applique au RELAIS FAMILLE)

L'enfant réalisera une première boucle trail de 500 m seul, puis ensuite une deuxième boucle de 500 m avec le parent. L'épreuve ne sera pas chronométrée et il n'y aura pas de classement.

Inscription sur place, libre avec un minimum de 1 € versée pour l'action sociale.

A l'inscription, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou une licence athlétisme pour l'enfant et le parent.

[Voir site de la FFA pour plus de détails sur les années de naissance correspondants et distances limites selon catégories.](#)